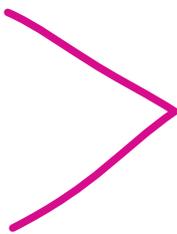


GÉRER LA  
2<sup>E</sup> PARTIE  
DE CARRIÈRE



APRÈS  
45 ANS

BRANCHE DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT,  
DES SOINS ET DES SERVICES À DOMICILE (BAD)

AVS

FICHE

1

Présentation des **aires  
de mobilité** et de **parcours**  
possibles pour le métier  
d'Auxiliaire de Vie Sociale (AVS)

## **NOTICE D'UTILISATION**



*La cartographie des aires de mobilité identifie des parcours professionnels qui valorisent des compétences acquises par l'expérience dans le métier d'AVS. Les parcours proposés ne se veulent pas exhaustifs. Ils montrent la diversité des métiers possibles à l'intérieur de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile et donnent des exemples de métiers possibles repérés hors de la branche professionnelle.*

### **Ce document :**

- aide le salarié à identifier des pistes professionnelles possibles à partir du métier d'AVS,
- est un support au dialogue pour l'employeur si un salarié exprime un souhait de mobilité dans le cadre de l'entretien de deuxième partie de carrière par exemple.

Un premier schéma synthétise les parcours décrits avec une mesure de l'écart entre le métier d'AVS et le métier envisagé en matière de domaines de compétences et de changement d'environnement de travail. Ce schéma est suivi d'une définition de chacun des métiers proposés. Un tableau détaille ensuite pour chaque parcours proposé les principales compétences transférables, quelques compétences fondamentales à acquérir, la nature du changement d'environnement de travail (s'il y a lieu), le diplôme ou actions de formation requis ou conseillés pour accompagner cette mobilité professionnelle.

Les parcours proposés correspondent à des changements d'activités : diversification, acquisition de nouvelles compétences, évolution dans un nouvel environnement de travail. Ils n'impliquent pas forcément de promotion ou de modification de la rémunération.

### **Quelques définitions utiles à la lecture :**

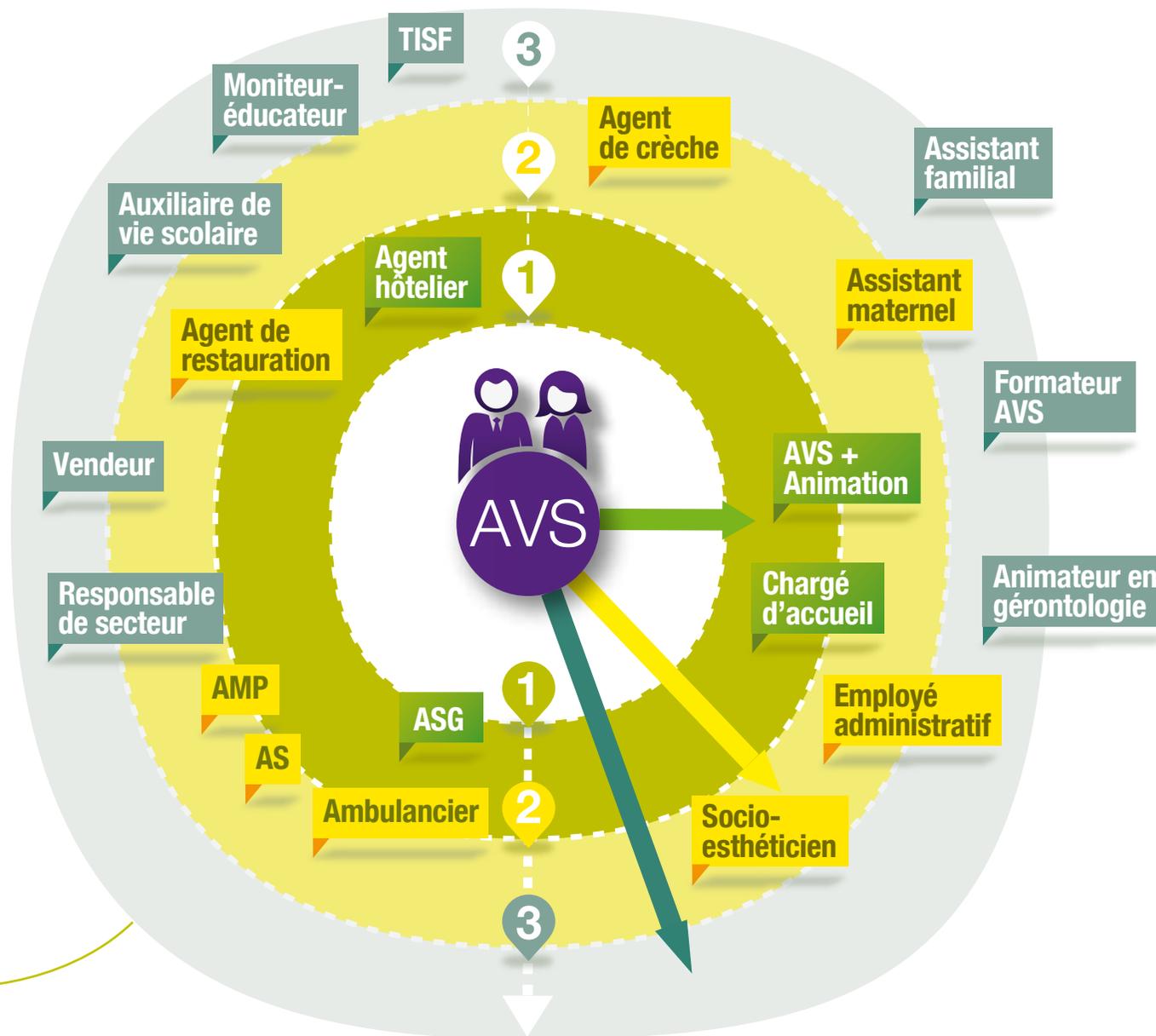
**Domaine de compétences :** ensemble de compétences de même nature (par exemple : les compétences relationnelles associées à la prise en charge d'un public en difficulté).

**Compétence transférable :** connaissance ou pratique que j'ai apprise ou utilisée dans mon métier actuel et que je pourrai mettre en œuvre dans le métier visé.

**Compétence à acquérir ou à approfondir :** connaissance ou pratique que je n'ai pas utilisée dans mon métier actuel et qui sera nécessaire dans le métier visé.

# AIRES DE MOBILITE À PARTIR DU MÉTIER D'ORIGINE AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

Les métiers proposés ne sont pas exhaustifs. D'autres parcours peuvent exister. Ces parcours correspondent à des changements d'activités : diversification, acquisition de nouvelles compétences, évolution dans un nouvel environnement de travail. Ils n'impliquent pas forcément de promotion ou de modification de la rémunération.



## Degrés de proximité :

- 1** Degré 1 : approfondissement des compétences.
- 2** Degré 2 : acquisition nécessaire d'un nouveau domaine de compétences.
- 3** Degré 3 : acquisition nécessaire de plusieurs nouveaux domaines de compétences, domaine d'application différent, niveau de responsabilité différent.

# DÉFINITION DES MÉTIERS CIBLES :

## MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES, LIEU D'EXERCICE

<b>Agent hôtelier</b> PAGE 10	<p>L'agent hôtelier (ou agent de service hôtelier - ASH) assure sous l'autorité et en coordination avec les infirmiers ou les aides-soignantes, les travaux de nettoyage, de propreté, d'hygiène générale des locaux ainsi que les concours nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie des résidents, à l'exclusion de toute prise en charge de caractère médical ou paramédical.</p> <p>L'agent hôtelier exerce en établissement de santé ou médico-social (EHPAD).</p>
<b>Assistant de soins en gérontologie (ASG)</b> PAGE 11	<p>L'ASG est un aide-soignant ou un aide médico-psychologique déjà expérimenté dans la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou en grande dépendance. Il intervient pour aider et soutenir les personnes fragilisées par la maladie dans les actes essentiels de la vie quotidienne, en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie.</p> <p>L'ASG exerce généralement en établissement (hôpital, EHPAD).</p>
<b>Chargé d'accueil</b> PAGE 12	<p>Le chargé d'accueil est chargé d'accueillir, de renseigner et d'orienter les visiteurs. Il peut aussi les accompagner, si nécessaire, jusqu'à leur lieu de rendez-vous ou les faire patienter. Il peut également avoir des activités éventuelles de secrétariat.</p> <p>Le chargé d'accueil exerce dans tous types de secteurs d'activités, en entreprise, dans les administrations ou collectivités.</p>
<b>AVS + Animation</b> PAGE 13	<p>Il exerce les fonctions d'auxiliaire de vie sociale auxquelles s'ajoutent une fonction d'animation auprès des personnes âgées qui consiste à utiliser différentes techniques (expression corporelle, atelier d'écriture, activités artistiques et culturelles, culinaires....) afin de renforcer les moments de rencontres et d'échanges et d'encourager l'expression, la créativité et l'épanouissement de la personne.</p>

<b>Agent de crèche</b>	<p>Sous la responsabilité d'un éducateur de jeunes enfants ou d'un auxiliaire de puériculture, l'agent de crèche assure l'encadrement et la sécurité d'un groupe d'enfants (0 à 3 ans). Il organise et anime des activités adaptées au développement des enfants (jeux, exercices, ateliers...). Il participe aux tâches courantes de l'établissement (entretien, préparation des repas, organisation...). Il participe avec l'équipe au projet de l'établissement.</p> <p>L'agent de crèche exerce en structure d'accueil collectif (crèche, halte-garderie...).</p>
<b>PAGE 14</b>	
<b>Agent de restauration</b>	<p>L'agent de restauration travaille en cuisine, suit les approvisionnements ainsi que l'activité du service. Il participe à la production des repas pour les clients, patients ou résidents (selon son lieu d'exercice). Ceux-ci, conçus dans le cadre de la cuisine collective, sont en effet adaptés en fonction du régime, parfois spécifique, de certains patients.</p> <p>L'agent de restauration exerce soit dans le secteur de la restauration collective, soit dans le secteur de la santé ou médico-social, aussi bien à l'hôpital qu'en clinique ou en maison de retraite.</p>
<b>PAGE 15</b>	
<b>Aide médico-psychologique (AMP)</b>	<p>L'aide médico-psychologique (AMP) accompagne des personnes en situation de handicap ou dépendantes au quotidien. Il a également un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication et de l'expression verbale ou non.</p> <p>L'AMP intervient au sein d'une équipe dans les établissements où des personnes ont besoin d'une présence et d'un accompagnement du fait de leur handicap ou de leur dépendance : hôpitaux, maisons d'accueil spécialisées, maisons de retraite...</p>
<b>PAGE 16</b>	
<b>Aide-soignant (AS)</b>	<p>L'aide-soignant assiste l'infirmier dans les activités quotidiennes de soins. Il contribue au bien-être des malades ou des personnes dépendantes, en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et en aidant au maintien de leur autonomie. Il assure auprès des patients des soins d'hygiène et de confort : toilette, repas, réfection des lits, accueil, installation et transfert des patients...</p> <p>L'aide-soignant exerce à l'hôpital ou dans un autre établissement de santé (au sein d'une équipe de soins), ou en établissement médico-social (EHPAD...), mais également dans des services de soins infirmiers à domicile.</p>
<b>PAGE 16</b>	

<b>Ambulancier</b>	<p>L'ambulancier assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés, dans des véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic. L'ambulancier exerce son activité au sein d'une entreprise privée de transport sanitaire ou d'un établissement de santé.</p>
PAGE 17	
<b>Assistant maternel</b>	<p>L'assistant maternel accueille à son domicile, de façon régulière ou occasionnelle, un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans pendant que les parents travaillent. Il veille au bien-être, à l'éducation et à la sécurité des enfants. L'assistant maternel exerce à son domicile.</p>
PAGE 17	
<b>Employé administratif</b>	<p>L'employé administratif réalise des travaux administratifs ou de secrétariat courants, qui peuvent inclure : l'accueil des visiteurs, le traitement des appels téléphoniques, la réception et l'expédition du courrier, la saisie, le classement et l'archivage de documents, etc. L'employé administratif exerce dans tous types de secteurs d'activités, en entreprise, dans les administrations ou collectivités.</p>
PAGE 18	
<b>Socio-esthéticien</b>	<p>Le socio-esthéticien dispense des soins esthétiques auprès de populations souffrantes et fragilisées par une atteinte à leur intégrité physique (maladie, accident, vieillesse, ...), psychique, ou en détresse sociale. Le socio-esthéticien exerce dans les hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), maisons d'arrêt...</p>
PAGE 19	

<b>Animateur en gérontologie</b>	<p>L'animateur en gérontologie intervient auprès de personnes âgées. Il vise à favoriser le bien-être des résidents d'une structure et à leur permettre de retrouver ou de développer une vie sociale au sein de la structure ou dans son environnement. L'animateur en gérontologie exerce en établissement de santé ou médico-social (EHPAD).</p>
<b>PAGE 20</b>	
<b>Assistant familial</b>	<p>L'assistant familial accueille à son domicile des enfants ou adolescents jusqu'à 18 ans ou de jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, leur prodigue des soins et effectue l'ensemble des tâches nécessaires à leur développement physique, mental et social. L'assistant familial exerce à son domicile.</p>
<b>PAGE 21</b>	
<b>Auxiliaire de vie scolaire</b>	<p>L'auxiliaire de vie scolaire est un assistant d'éducation spécialisé dans l'accompagnement scolaire d'enfants ou d'adolescents en situation de handicap. L'auxiliaire de vie scolaire exerce dans les écoles primaires et les établissements publics du second degré, ou en établissement spécialisé.</p>
<b>PAGE 22</b>	
<b>Formateur AVS</b>	<p>Il transmet ses savoirs professionnels aux apprenants dans les cursus de formation au diplôme auxiliaire de vie sociale.</p>
<b>PAGE 23</b>	

## Moniteur-éducateur (ME)

PAGE 24

Le moniteur-éducateur exerce une mission d'animation, de prévention et d'éducation auprès de personnes en difficulté : enfants, ados, adultes ou personnes âgées.

Le moniteur-éducateur exerce principalement dans les institutions du secteur privé (associations sociales et médico-sociales) et du secteur public.

## Responsable de secteur

PAGE 25

Premier niveau d'encadrement dans les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), le responsable de secteur a un rôle pivot entre l'intervenant à domicile et le bénéficiaire. Il assure la mise en œuvre et le suivi du plan d'aide en mobilisant les ressources humaines nécessaires.

Son activité consiste notamment à :

- évaluer les besoins du bénéficiaire au domicile et définir son projet de vie avec lui : évaluation de la situation, élaboration du plan d'aide personnalisé,
- veiller au bon déroulement du plan d'aide en coopération avec les équipes médico-sociales intervenant chez le bénéficiaire,
- organiser et superviser les interventions des intervenants à domicile dans le respect de la législation du travail,
- assurer l'encadrement des intervenants à domicile et la gestion des ressources humaines : recrutement, formation, évaluation des personnels.

Le responsable de secteur exerce dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile.

## Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)

PAGE 26

Le Technicien de l'intervention sociale et familiale est un travailleur social qui effectue une intervention sociale préventive, éducative ou réparatrice, visant à favoriser l'autonomie des personnes, leur intégration dans leur environnement et à créer ou à restaurer le lien social. Il accompagne des familles ou des personnes isolées, dans des moments de fragilité, de difficultés : sociales, relationnelles, et/ou liées à la maladie, au handicap, à la vieillesse. Le TISF exerce dans les services d'aide à domicile.

## Vendeur

PAGE 27

Le vendeur est chargé d'accueillir les clients et de vendre les produits d'un magasin ou d'une entreprise. Le vendeur exerce généralement sur un point de vente, dans un commerce de gros ou de détail.

# LES PARCOURS LES PLUS PROCHES : PARCOURS DE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

DEGRÉ 1

AVS

vers Agent hôtelier

## Compétences transférables

- Connaissance des publics fragilisés particulièrement personnes âgées
- Savoir respecter des protocoles d'hygiène et d'entretien
- Polyvalence

## Compétences à acquérir ou à approfondir

- Protocoles d'hygiène et d'entretien au sein d'une collectivité, utilisation du matériel
- Réaliser son activité selon un plan et une organisation prédéfinis
- Outils/méthodes d'enregistrement et de traçabilité des tâches

## Changement d'environnement de travail à gérer

Pas de changement particulier.

## Formation conseillée

Formation ASG : 140 h.

**Compétences transférables**

- L'ensemble des compétences acquises comme AVS

**Compétences à acquérir ou à approfondir**

- Mieux connaître les caractéristiques de la personne âgée et approfondir les spécificités de la relation avec ce public
- Approfondir ses connaissances des pathologies spécifiques à ce public

**Changement d'environnement de travail à gérer**

Pas de changement particulier.

**Formation obligatoire**

Formation ASG : 140 h.

### Compétences transférables

- Respecter la confidentialité des informations
- Savoir s'adapter à différents publics
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Etre autonome dans son activité en respectant les consignes
- Etre empathique dans sa relation à l'autre

### Compétences à acquérir ou à approfondir

- Savoir gérer la relation téléphonique
- Savoir interrompre et prioriser son activité
- Apprendre à bien transmettre les messages et à orienter les appels
- Avoir une utilisation de base des outils bureautiques

### Changement d'environnement de travail à gérer

Emploi sédentaire.  
Changement de métier plus facile à gérer en restant dans le même type de structure (aide à domicile, établissement pour personnes âgées) ou dans le secteur associatif.

### Formation conseillée

Formation d'adaptation à l'emploi.

### Compétences transférables

L'ensemble des compétences acquises comme AVS notamment :

- Evaluer les besoins et les attentes de la personne âgée
- Avoir le sens des responsabilités

### Compétences à acquérir ou à approfondir

- Concevoir, mettre en œuvre et animer des activités avec des techniques d'animation adaptées
- Identifier et contacter des partenaires si besoin

### Changement d'environnement de travail à gérer

Travail en équipe dans le secteur de l'aide à domicile (équipe animation, accompagnement social).  
Travail en structure.

### Diplôme conseillé

BAPAAT, formation en alternance d'1 an dont 616 h de formation théorique.

# LES PARCOURS POSSIBLES NÉCESSITANT UN NOUVEAU DOMAINE DE COMPÉTENCES : PARCOURS DE 2<sup>ÈME</sup> DEGRÉ

DEGRÉ 2

AVS

vers Agent de crèche

## Compétences transférables

- L'ensemble des compétences acquises comme AVS

## Compétences à acquérir ou à approfondir

- Connaissance du public enfant
- Gérer un collectif

## Changement d'environnement de travail à gérer

Travail en équipe au sein d'une structure.

## Diplôme conseillé

CAP Petite Enfance.  
Accessible par la VAE, selon l'expérience.

### Compétences transférables

- Savoir préparer des repas
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Être autonome dans son activité en respectant les consignes
- Respecter des procédures d'hygiène et de sécurité de manière rigoureuse
- Travailler selon un planning tenant compte des besoins des usagers
- Savoir s'adapter à différents publics

### Compétences à acquérir ou à approfondir

- Maîtriser les procédures d'hygiène et de sécurité spécifiques de la restauration collective
- Intégrer des modes opératoires adaptés à un nombre important de repas
- Savoir assembler des produits selon les règles établies
- Connaître les règles de gestion associées à l'activité
- Maîtriser l'utilisation du matériel à disposition
- Respecter la traçabilité des produits

### Changement d'environnement de travail à gérer

Changement d'environnement important : travailler dans un collectif de travail, public différent. Compétences transférables plus facilement mobilisables dans un environnement social.

### Formation conseillée

Formation d'adaptation à l'emploi

**Compétences transférables**

- L'ensemble des compétences acquises comme AVS

**Compétences à acquérir ou à approfondir**

- Animation de la vie sociale et relationnelle
- Soutien médico-psychologique

**Changement d'environnement de travail à gérer**

- Exercice en structure possible :
- personnes âgées, notamment unités Alzheimer,
  - personnes en situation de handicap.

**Diplôme obligatoire**

DE AMP :  
2 modules à valider sur les 6 que compte la formation.  
Accessible par la VAE, selon l'expérience.

**Compétences transférables**

- L'ensemble des compétences acquises comme AVS

**Compétences à acquérir ou à approfondir**

- L'état clinique d'une personne
- Les soins
- Hygiène des locaux hospitaliers
- Organisation du travail

**Changement d'environnement de travail à gérer**

- Exercice en SSIAD ou en structure :
- personnes âgées,
  - personnes en situation de handicap,
  - secteur hospitalier plus éloigné, passage par le SSIAD.

**Diplôme obligatoire**

DE AS :  
4 modules à valider sur les 8 que compte la formation.  
Accessible par la VAE, selon l'expérience.

**Compétences transférables**

- L'ensemble des compétences acquises comme AVS

**Compétences à acquérir ou à approfondir**

- Dans toutes situations d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient
- Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections
- Assurer la sécurité du transport sanitaire
- Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession

**Changement d'environnement de travail à gérer**

Exercice au sein d'une société d'ambulances.

**Diplôme obligatoire**

DE AMB :  
5 modules à valider sur les 8 que compte la formation.  
Accessible par la VAE, selon l'expérience.

**Compétences transférables**

- L'ensemble des compétences acquises comme AVS

**Compétences à acquérir ou à approfondir**

- Accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne
- Relation contractuelle particulier/employeur

**Changement d'environnement de travail à gérer**

Exercice à son propre domicile ou en maison d'assistants maternels.

**Formation obligatoire**

Agrément du conseil départemental.  
Formation d'Assistant Maternel : 60 h.

**Compétences transférables**

- Respecter la confidentialité des informations
- Savoir s'adapter à différents publics
- Sens de l'écoute
- Etre autonome dans son activité en respectant les consignes
- Polyvalence

**Compétences à acquérir ou à approfondir**

- Collecte, transmission et classement d'informations (papier, numérique)
- Rédiger et mettre en forme des documents (écrit et utilisation de l'outil informatique)
- Actualiser des données

**Changement d'environnement de travail à gérer**

Travail sédentaire.  
Métier plus éloigné si hors secteur de l'aide à domicile ou secteur médico-social.

**Formation conseillée**

Formation d'adaptation à l'emploi, selon l'expérience.

### Compétences transférables

- Connaissance du public
- Savoir entrer en relation avec la personne âgée, identifier ses besoins, s'adapter à sa demande
- Connaissance des pathologies, respect de l'hygiène
- Travailler en équipe pluriprofessionnelle, intervenir en accord avec le personnel soignant

### Compétences à acquérir ou à approfondir

- Connaissance des techniques de la socio-esthétique

### Changement d'environnement de travail à gérer

Exercice en établissement. Interventions sur différents établissements et services.

### Diplômes conseillés

CAP esthétique, cosmétique, parfumerie.  
BP esthétique, cosmétique, parfumerie.  
Bac Pro esthétique, cosmétique, parfumerie.

# LES PARCOURS POSSIBLES AVEC UN ACCOMPAGNEMENT PLUS CONSÉQUENT : PARCOURS DE 3<sup>ÈME</sup> DEGRÉ

DEGRÉ 3

AVS

vers Animateur en gérontologie

## Compétences transférables

- Evaluer le besoin et les attentes de la personne âgée
- Avoir une communication adaptée à la personne
- Avoir le sens des responsabilités, de l'organisation
- Travailler en équipe pluriprofessionnelle

## Compétences à acquérir ou à approfondir

- Elaborer un programme d'animation en cohérence avec le projet d'établissement et le projet de vie de la personne
- Etablir et gérer un budget d'animation
- Piloter et évaluer les actions menées
- Identification et communication avec des partenaires d'animation extérieurs

## Changement d'environnement de travail à gérer

Intervention dans une ou plusieurs structures ou services.  
Accompagnement d'un collectif.

## Diplômes conseillés

BPJEPS "Animation sociale".  
Durée : 1 an.  
Diplôme d'animateur en gérontologie (niveau IV, MFR, inscrit au registre des qualifications professionnelles et reconnu par la fonction publique).  
Durée : 9 mois en alternance dont 675 h de formation théorique.

### Compétences transférables

- L'ensemble des compétences acquises comme AVS

### Compétences à acquérir ou à approfondir

- Connaissance du public enfant et adolescent en difficulté sociale
- Accueil et intégration de l'enfant dans la famille
- Accompagnement éducatif de l'enfant
- Connaissance des acteurs et institutions de la protection de l'enfance

### Changement d'environnement de travail à gérer

Exercice au sein de sa propre famille.  
Projet de vie.

### Diplôme obligatoire

DE Assistant Familial.  
Durée de formation : 240 h.

### Compétences transférables

- Aide aux déplacements, à l'installation ou à la manipulation de matériel
- Faciliter et stimuler la communication entre le jeune en situation de handicap et son entourage
- Accomplir des gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale particulière (aide aux gestes d'hygiène, par exemple)
- Contribuer à l'élaboration du projet individualisé
- Rendre compte de son intervention
- Identifier et s'adapter aux besoins et attentes de la personne

### Compétences à acquérir ou à approfondir

- Connaître le public scolaire et de l'institution
- Aide scolaire

### Changement d'environnement de travail à gérer

Aide et accompagnement individuel au sein d'un collectif.  
Travail en collaboration avec l'enseignant.

### Diplôme obligatoire

Diplôme de niveau V en cours d'élaboration.

### Compétences transférables

- L'ensemble des compétences acquises comme AVS

### Compétences à acquérir ou à approfondir

- Analyser des situations de travail
- Transmettre des savoirs, savoir-faire et postures
- Construire un programme pédagogique
- Repérer, valoriser, évaluer les compétences du formé

### Changement d'environnement de travail à gérer

Travail en équipe au sein d'un OF ou d'une association.

### Diplômes conseillés

Bac + 2 Formateur.  
DE CEF.  
BTS SP3S.

### Compétences transférables

- Connaissance de la personne
- Etablir une relation d'aide en stimulant l'autonomie de la personne
- Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle
- Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé
- Travailler en équipe pluriprofessionnelle

### Compétences à acquérir ou à approfondir

- Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique
- Animer la vie quotidienne au sein de l'établissement ou service
- Concevoir et mener des activités de groupe
- Participer à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé
- Implication dans les dynamiques institutionnelles

### Changement d'environnement de travail à gérer

Travail en structure.  
Accompagnement d'un collectif.

### Diplôme obligatoire

DE ME.  
Durée de formation : 24 mois.  
Accessible par la VAE, selon l'expérience.

### Compétences transférables

- Connaissance de la personne âgée
- Evaluation des besoins et attentes de la personne âgée
- Contribuer à l'élaboration du projet individualisé
- Analyser et rendre compte de son intervention
- Communication professionnelle et institutionnelle

### Compétences à acquérir ou à approfondir

- Recueillir la demande et mettre en place la prestation
- Manager l'équipe d'intervenants à domicile
- Suivre et améliorer la qualité des interventions
- Contribuer à promouvoir l'offre de service de l'association et son image
- Contribuer à développer et à entretenir des réseaux opérationnels sur son territoire

### Changement d'environnement de travail à gérer

Travail sédentaire, administratif et de gestion d'équipe.

### Diplômes conseillés

Diplôme de niveau III ou II (BTS SP3S, DE CESF).  
Accessibles par la VAE, selon l'expérience.

**Compétences transférables**

- L'ensemble des compétences acquises comme AVS

**Compétences à acquérir ou à approfondir**

- Assurer une médiation
- Développer des actions de partenariat et en réseau
- Transmettre les savoirs et les techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne (notamment conseiller sur la gestion du budget quotidien)
- Contribuer au développement de la dynamique familiale
- Accompagnement social vers l'insertion

**Changement d'environnement de travail à gérer**

Intervention au sein d'une famille.

**Diplôme obligatoire**

DE TISF :  
5 modules à valider sur les 6 que compte la formation.  
Durée :  
18 à 24 mois.  
Accessible par la VAE, selon l'expérience.

### Compétences transférables

- Savoir s'adapter à différents publics
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Etre autonome dans son activité en respectant les consignes
- Etre empathique dans sa relation à l'autre
- Respecter des procédures de manière rigoureuse
- Travailler selon un planning tenant compte des besoins des usagers

### Compétences à acquérir ou à approfondir

- Disposer d'une première acquisition des outils bureautiques afin d'intégrer l'utilisation d'un progiciel de vente
- Savoir analyser les besoins de la clientèle
- Maîtriser les techniques de vente
- Connaître les caractéristiques des articles vendus

### Changement d'environnement de travail à gérer

Changement d'environnement important : travailler dans un collectif de travail, public différent. Métier plus sédentaire et répondant à des objectifs commerciaux. Acquisition d'une culture commerciale.

### Formation conseillée

Formation d'adaptation à l'emploi

## Des outils créés spécialement pour vous

Pour répondre au renforcement des obligations de l'employeur notamment dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, les partenaires sociaux ont créé des outils spécifiques pour permettre aux employeurs et aux salariés de gérer au mieux la deuxième partie de leur carrière.

# GÉRER LA 2<sup>E</sup> PARTIE DE CARRIÈRE

> Ce guide permet d'avoir une vue globale sur la gestion de deuxième partie de carrière et donne les clés pour la mener à bien avec les salariés, pas à pas



> Ces fiches aident le salarié à identifier des pistes professionnelles possibles à partir des métiers d'employé à domicile, AS, AVS, TISF, RS



> Ces deux questionnaires permettent de faire le point sur les diplômes et compétences des intervenants à domicile



> Cet outil est un support au dialogue pour l'employeur, lors de l'entretien de deuxième partie de carrière

Téléchargeables sur :

[adessadomicile.org](http://adessadomicile.org)

[admr.org](http://admr.org)

[fnaafp.org](http://fnaafp.org)

[una.fr](http://una.fr)

[opca.uniformation.fr/web\\_prive2/](http://opca.uniformation.fr/web_prive2/)



**adessadomicile**  
Fédération Nationale  
aidé, accompagnement & soin à la personne

**ADMR**  
la référence du service à la personne

**FNAAFP/CSF**  
Fédération de l'aide à domicile

**UNA**

Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles.

**FO**

**la cgt**  
Organisation Syndicale

**Cfdt** SANTÉ SOCIAUX

Syndicat **CFTC**  
La Vie à Défendre